

## **RE2020 : Mesurer la consommation de son logement**

Mot clé : Maison RE2020

---

Note pour vous, lecteurs :

Vous remarquerez que certains termes (comme Maison RE2020) reviennent fréquemment dans cet article ; c'est pour garantir un bon référencement sur Google afin que vous trouviez facilement les informations clés.

Si vous préférez une version plus fluide à lire, vous pouvez télécharger l'article en PDF ici : [Télécharger le PDF](#).

---

1. [RE2020 : au-delà des chiffres, des engagements concrets.](#)
2. [Zoom sur les exigences de moyens !](#)
3. [Suivre sa consommation : une obligation RE2020 à connaître.](#)

La RE2020 repose sur une double logique : atteindre des résultats de performance et respecter des moyens définis.

Parmi ces exigences de moyens, une obligation mérite l'attention : le suivi des consommations énergétiques par usage.

Peu connue, cette disposition s'impose pourtant à tous les logements neufs soumis à la RE2020.

Elle vise à rapprocher la performance théorique du bâtiment de son usage réel. Dans cet article, je reviens sur cette obligation, son cadre réglementaire et les solutions disponibles pour y répondre efficacement.

### **RE2020 : au-delà des chiffres, des engagements concrets.**

La finalité de la réglementation environnementale 2020 est claire : lutter contre le dérèglement climatique tout en prenant en compte ses conséquences, comme les épisodes de fortes chaleurs qui se multiplient.

Pour cela, la RE2020 guide le maître d'ouvrage (c'est-à-dire vous) à travers deux approches complémentaires :

- une approche théorique,
- une approche pratique.

Côté théorie, la performance de votre logement est évaluée grâce à six indicateurs calculés par un bureau d'étude thermique.

Ces indicateurs mesurent notamment la capacité du bâtiment à rester

performant en hiver, efficace en été, et à limiter ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Il faut cependant garder à l'esprit que ces calculs reposent sur des profils types de consommation et des hypothèses standardisées.

Ainsi, la consommation réelle peut s'écarte du modèle théorique.

Par exemple, si la température de consigne du chauffage est réglée plus haute que prévu, la consommation d'énergie sera naturellement plus élevée que celle estimée.

Malgré cela, les méthodes de calcul évoluent constamment pour gagner en précision.

La RE2020 a notamment introduit un nouvel indicateur dédié au confort d'été, remplaçant celui de la RT2012.

Ce changement fait suite aux retours d'expérience des occupants qui avaient souvent ressenti un inconfort thermique pendant les vagues de chaleur, révélant les limites de l'ancien indicateur.

Quant à la pratique, elle vise à traduire ces objectifs théoriques en actions concrètes sur le terrain.

Cela passe par la mise en place de dispositifs, techniques et choix constructifs adaptés, que je détaillerai plus loin dans cet article.

[Maison RE2020 : Retour en Haut de Page ▲](#)

## **Zoom sur les exigences de moyens !**

La RE2020 ne se limite pas à des résultats théoriques.

Elle impose également une série d'exigences de moyens destinées à garantir la qualité réelle du bâti et à améliorer le confort et la performance énergétique au quotidien.

Ces mesures concrètes, à mettre en œuvre lors de la conception et de l'exécution du chantier, sont nombreuses et parfois méconnues.

Voici un tour d'horizon de ces exigences techniques à ne pas oublier :

### **1. Perméabilité à l'air contrôlée**

Chaque projet RE2020 doit faire l'objet d'un test d'étanchéité à l'air en fin de chantier.

En maison individuelle, le seuil à ne pas dépasser est fixé à 0,6 m<sup>3</sup>/(h·m<sup>2</sup>). Ce test vise à vérifier la qualité de la mise en œuvre et à limiter les infiltrations d'air non maîtrisées.

## **2. Ventilation conforme et vérifiée**

L'équipement de ventilation doit être contrôlé par un professionnel qualifié pour garantir un renouvellement d'air efficace et conforme à la réglementation.

## **3. Isolation des parois mitoyennes non chauffées**

Lorsqu'une paroi est adjacente à un espace non occupé en continu (comme un local commercial ou un garage), elle doit être isolée de manière à limiter les transferts thermiques.

La conductance maximale autorisée est de  $0,36 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$ .

Pour rappel, plus cette valeur ( $U$ ) est faible, plus la paroi est performante.

## **4. Limitation des ponts thermiques et gestion de la condensation**

Les déperditions de chaleur liées aux ponts thermiques doivent être maîtrisées.

Une autre exigence consiste à garantir une température minimale de surface de  $15^\circ\text{C}$  côté intérieur, afin d'éviter les phénomènes de condensation.

## **5. Accès satisfaisant à la lumière naturelle**

La RE2020 impose un certain niveau d'éclairement naturel, afin d'améliorer le confort visuel des occupants et de réduire le recours à l'éclairage artificiel.

## **6. Fenêtres adaptées aux périodes estivales**

Les menuiseries doivent limiter les apports solaires excessifs en été.

Pour cela, le facteur solaire ( $Sw$ ) est un indicateur clé à considérer lors du choix des vitrages.

## **7. Ouvertures fonctionnelles**

Les baies vitrées doivent pouvoir s'ouvrir, ce qui permet une aération naturelle indispensable pour renouveler l'air intérieur et évacuer l'humidité.

## **8. Thermostat d'ambiance**

Un dispositif de régulation de température est exigé pour permettre une gestion fine du chauffage.

## **9. Éclairage bien maîtrisé**

Des équipements spécifiques doivent permettre une gestion optimisée de l'éclairage, notamment dans les extensions ou pièces nouvellement

créées.

## **10. Information sur les consommations**

Un système d'affichage doit permettre à l'usager de suivre sa consommation d'énergie, favorisant ainsi une meilleure maîtrise des usages.

## **11. Régulation individuelle du chauffage et de la climatisation**

Les émetteurs doivent pouvoir être pilotés individuellement, avec possibilité d'arrêt automatique en fonction de l'usage.

## **12. Équilibrage des réseaux collectifs**

Dans le cas de systèmes collectifs, un bon équilibrage hydraulique est requis pour garantir une distribution homogène de la chaleur (ou du froid).

## **13. Coupe des pompes**

Les pompes des systèmes de chauffage ou de climatisation doivent être équipées d'un dispositif permettant leur arrêt en période d'inutilisation.

## **14. Fermeture automatique des portes vers des espaces froids**

Lorsque des portes donnent sur des espaces moins tempérés, elles doivent être munies d'un système de fermeture automatique afin de limiter les échanges thermiques.

## **15. Gestion du chauffage et de la climatisation**

Des dispositifs de régulation doivent assurer un fonctionnement cohérent et sobre des équipements de confort thermique.

## **16. Éclairage des parties communes (logement collectif)**

Enfin, dans les bâtiments collectifs, la gestion de l'éclairage des parties communes doit être automatisée pour limiter les consommations inutiles.

[Maison RE2020 : Retour en Haut de Page ▲](#)

## **Suivre sa consommation : une obligation RE2020 à connaître.**

Dans la continuité de la RT2012, la RE2020 ne se limite pas à fixer des objectifs théoriques.

Elle impose aussi des moyens concrets de suivi, pour permettre à l'occupant d'ajuster ses usages en temps réel.

Pourquoi cette obligation ?

L'idée est simple : mesurer pour mieux maîtriser !

Un bâtiment performant sur le papier n'est réellement efficace que si ses occupants adoptent les bons gestes.

Le suivi de la consommation énergétique devient alors un levier pédagogique, permettant à chacun de visualiser l'impact de ses habitudes.

Quelle exigence exactement ?

La RE2020 impose la mise à disposition d'un dispositif d'information sur la consommation d'énergie, dans chaque logement ou local concerné.

Cela concerne à minima :

- le chauffage,
- la production d'eau chaude sanitaire,
- le refroidissement (si présent),
- le réseau de prises électriques ;
- etc.

Ce système doit fournir les données de manière lisible, par usage, et si possible avec un historique.

Il peut s'agir d'un écran déporté (afficheur) d'une interface connectée (application) ou d'un système domotique intégré.

En clair : une info utile pour l'occupant !

Grâce à ces outils, l'usager est acteur de sa performance énergétique : il peut comparer, ajuster et mieux anticiper ses consommations.

C'est aussi un moyen de valider les choix techniques faits en amont (chauffage, ventilation, etc.), une fois le bâtiment occupé.

[Maison RE2020 : Retour en Haut de Page ▲](#)

Nous arrivons au terme de cet article consacré aux exigences de moyens sous la RE2020.

Comme vous avez pu le constater, la réglementation ne se contente plus d'objectifs théoriques : elle impose désormais des outils concrets pour aider l'occupant à mieux piloter sa consommation énergétique, et donc à maîtriser ses dépenses.

Un bon projet RE2020, ce n'est pas seulement cocher des cases ; c'est traduire les intentions réglementaires en confort réel et durable.

J'espère que ces éclairages vous auront été utiles.

Si certains points restent flous ou si vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à me contacter ; je suis là pour vous aider.

À bientôt pour un prochain article ! 